Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_31-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15

Présents : Jean-Noël BRIANT, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Gwenaëlle PASTOL, Thierry GALES, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR (arrivée à 19h12), Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Luc JEGOU a donné pouvoir à Jean-Noël BRIANT, Isabelle LAOT a donné pouvoir à François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL (ce pouvoir n'a pas été utilisé, l'intéressé étant arrivé en séance avant le premier vote)

Secrétaire de séance : Cécile LEON

Délibération 2026-31 :
Désignation des représentants de la commune au sein de Vigipol

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à Vigipol.

Dans le cadre de cette adhésion, il appartient au conseil municipal de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein du comité syndical de Vigipol, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants. Il précise que les délégués doivent être membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants suivants :
- Délégué titulaire : Arnaud LEYZOUR
- Délégué suppléant : Marine LE GOFF

Monsieur le Maire demande ensuite si d'autres candidatures sont proposées. Monsieur Jacques GUENA fait acte de candidature au poste de délégué titulaire.

Après avoir recueilli l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.
A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :
- Liste composée d'Arnaud LEYZOUR en qualité de délégué titulaire et Marine LE GOFF en qualité de délégué suppléant : 13 voix ;
- Liste composée de Jacques GUENA en qualité de représentant titulaire : 2 voix.

En conséquence, et à la majorité des suffrages exprimés, Arnaud LEYZOUR est désigné en qualité de délégué titulaire et Marine LE GOFF en qualité de délégué suppléant de la commune auprès de Vigipol.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260504-DELIB_2026_31-DE

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune peut s'engager dans une démarche Infra POLMAR portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime. Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux référents, un élu et un agent technique, chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune dans ce domaine.
Monsieur le Maire précise que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé. Par ailleurs, dans un souci de cohérence, Vigipol souligne qu'il est préférable que le référent élu soit aussi le délégué de la collectivité désigné pour siéger au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision plus globale des missions assurées par le syndicat mixte.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

- Référent Élu Infra POLMAR : Arnaud LEYZOUR
- Référent Technique Infra POLMAR : Alain BEGOC

Il demande ensuite si d'autres candidatures sont proposées. Il n'y a pas d'autre candidature.

Après avoir recueilli l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder au vote.

A l'issue du scrutin et à la majorité des suffrages exprimés (14 voix pour, 1 abstention : Valérie MALLET), Arnaud LEYZOUR est désigné en qualité de référent élu Infra POLMAR et Alain BEGOC est désigné en qualité de référent technique Infra POLMAR.

Jean-Noël BRIANT,
Maire